



Rougemont, le 09 février 2015
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 02/2015

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA FINALISATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA)</p> |
|---|

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre Autorité une demande de crédit complémentaire en vue de la finalisation du plan général d'affectation

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

Les travaux relatifs à l'établissement d'un plan général d'affectation (PGA) ont débutés consécutivement à la mise en vigueur du plan directeur communal soit en 2004. Depuis plusieurs événements ont amené des contraintes supplémentaires à l'établissement de ce dossier, notamment :

- L'entrée en vigueur, en août 2008, du plan directeur cantonal ;
- La votation populaire du 11 mars 2012 relative aux résidences secondaires (Lex Weber) ;
- La votation populaire du 03 mars 2013 relative à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;
- La réception des cartes des dangers naturels en décembre 2014.

Les éléments ci-dessus ont tous une influence sur l'aménagement du territoire et supposent donc des adaptations des projets de PGA. Comme vous pouvez l'imaginer, lesdites adaptations nécessitent du travail et donc des coûts supplémentaires.

Pour rappel, les crédits suivants ont été accordés par votre conseil :

| | |
|-----------------|-----------------------------|
| 29 juin 2004 | CHF 150'000.- |
| 07 octobre 2008 | CHF 50'000.- |
| 29 mars 2011 | <u>CHF 46'000.-</u> |
| TOTAL | <u>CHF 246'000.-</u> |

3. PRESTATIONS ET RÉSULTATS

Le crédit complémentaire qui vous est présenté ce jour a pour but l'établissement des documents définitifs. Les travaux sont séparés en deux volets :

Le bilan territorial

Cette partie du mandat consistera à analyser les nouvelles contraintes et définir les réponses qui peuvent y être apportées (exemples : surdimensionnement des zones à bâtir, diversification touristique, etc).

Ce travail aboutira à un rapport de synthèse ainsi qu'à une fiche thématique qui sera insérée dans le plan directeur communal.

Le PGA et son règlement

Le PGA, ou plan des zones, devra être adapté en fonction des réflexions qui auront lieu et des contraintes extérieures telles que les cartes des dangers naturels.

En parallèle, la commission technique de Rougemont étudie les modifications à apporter au règlement des constructions, appelé également RPGA.

Au final, cette phase aboutira à l'établissement du nouveau plan général d'affectation et de son règlement.

4. CALENDRIER

L'intention de la municipalité est de pouvoir déposer le dossier à l'examen préalable complémentaire en septembre de cette année.

Le canton devra ensuite l'étudier et rendre un rapport durant le premier semestre de l'année 2016.

5. BUDGET

L'offre établie par le bureau GEA se présente comme suit :

| | |
|--------------------|----------------------------|
| Bilan territorial | CHF 21'000.- |
| Dossier PGA / RPGA | CHF 38'800.- |
| Diverses séances | CHF 6'525.- |
| Frais | CHF 2'000.- |
| TVA 8% | CHF 5'466.- |
| Divers et imprévus | <u>CHF 16'209.-</u> |
| TOTAL | <u>CHF 90'000.-</u> |

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 17 mars 2015

- Vu** le préavis N° 02/2015
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à finaliser l'établissement de son PGA
- **d'octroyer**, à cet effet, un crédit complémentaire de CHF 90'000.-
- **de financer** ce montant par les liquidités communales
- **d'amortir** cet investissement sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 6'000.- par année, par le compte 9149.02, la première fois au budget 2016.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 09 février 2015 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 17 mars 2015.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

 Claire-Lise Blum  Janick Lenoir

Délégué municipal :
- M. Frédéric Blum